AXXON

QUALITÉ EN KINÉSITHÉRAPIE

Zaventem, le 31 mars 2020

Monsieur Rudi Vervoort
Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
info.vervoort@gov.brussels

Madame Barbara Trachte
Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Transition économique
Info.socialsante@gov.brussels

Monsieur Elio Di Rupo
Ministre-Président du Gouvernement Wallon
elio.dirupo@gov.wallonie.be

Monsieur Willy Borsus
Ministre du Gouvernement Wallon, en charge de l'Economie
willy.borsus@gov.wallonie.be

Cc :
Madame Sophie Wilmès
Première ministre
sophie.wilmes@premier.fed.be

Monsieur Denis Ducarme
Ministre du Gouvernement Fédéral, en charge des Indépendants
info@ducarme.fgov.be

Objet: Indemnisation pour les kinésithérapeutes

Mesdames, Messieurs,
Chers Ministres,

Suite à notre lettre du 20 mars 2020, dans laquelle nous, AXXON, l'unique association professionnelle représentative des kinésithérapeutes en Belgique, avons mis en évidence les problèmes causés par la crise du coronavirus dans le secteur de la kinésithérapie, nous souhaitons faire le point sur toutes les questions et propositions du secteur.

Les chiffres de la première semaine de crise montrent qu'environ 1 kinésithérapeute sur 2 a fermé son cabinet pour diverses raisons : la population de patients se compose de trop de groupes à risque, le kinésithérapeute lui-même appartient à un groupe à risque, la pratique est une pratique de groupe où trop de gens sont présents et se croisent, etc.

AXXON est bien consciente de l'aide fédérale proposée via la révision du droit passerelle, qui a été adapté et accordé par Monsieur le ministre Ducarme.

Toutefois, AXXON s'insurge contre le fait que les kinésithérapeutes ne peuvent bénéficier de l'indemnité forfaitaire unique de 5.000 € octroyée par le gouvernement wallon ou de celle de 4.000 € octroyée par le gouvernement bruxellois à chaque entreprise et indépendant contraint de fermer ou d'arrêter ses activités suite aux mesures du Conseil national de sécurité.

Les kinésithérapeutes qui exercent en profession libérale sont des indépendants et ils possèdent depuis quelques années un numéro d'entreprise.

Sur quel argumentaire vous basez-vous pour répondre négativement à ces demandes ?

Une fermeture définitive, pure et simple de l'ensemble des cabinets de kinésithérapie n'est pas envisageable sur la durée pendant cette crise vu la mission de santé publique que nous devons assurer pour nos patients.

Les kinésithérapeutes participent à l'effort solidaire pour éviter la propagation du virus au détriment économique de leur pratique et en ayant parfois aussi le sentiment d'abandonner leur patientèle. Sans parler des jeunes kinésithérapeutes qui débutent leur carrière et qui ont donc souvent réalisé de lourds investissements.

Nous comprenons bien que cette crise est inédite pour tous et à tous points de vue.
Néanmoins, nous espérons que vous analyserez notre demande et sommes prêts à en discuter plus en détail avec vous. Cet octroi devrait, selon nous, se faire via une enquête économique et pas seulement à l'aide d'une déclaration sur l'honneur.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, Chers Ministres, nos salutations distinguées.

Au nom d'AXXON Qualité en Kinésithérapie
Bernard Laplanche
bernard.laplanche@residence-alegria.be

Au nom d'AXXON Physical Therapy in Belgium
Peter Bruynooghe
peter.bruynooghe@gmail.com